



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT D'EPINAL

CANTON D'EPINAL 1

COMMUNE DE CHANTRAINE

**Séance du Conseil Municipal
en date du 30 MAI 2024**

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre le trente Mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué (convocation en date du 22/05/2024 affichée le 22/05/2024), s'est réuni en séance publique à la Mairie de Chantraine sous la présidence de Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

***Etaient présents** : Monsieur Marc BARBAUX, Maire, Mesdames Brigitte GILLE, Sandrine HINGRAY, Audrey HUSSON et Messieurs Jean-Daniel BOXBERGER, Jean-Pascal VALDENNAIRE Adjoints, Mesdames Agnès BOUDOT, Martine OHNIMUS, **Conseillères Municipales déléguées**, Mesdames Marie-Noëlle DUMARTIN, Anne VIGUIER et Messieurs Sébastien BAUR, Clément CLAUDEL, Patrick DORGET, Mickael ROBERT, **Conseillers municipaux**.*

***Etaient excusés** : Mesdames Anne-Marie GIRARDIN (pouvoir à Mme OHNIMUS), Charlotte GOTTMANN (pouvoir à M. VALDENNAIRE), Marie-Laure MULOT (pouvoir à M. BOXBERGER) et Messieurs Michel AUBERT (pouvoir à Mme HUSSON), Jacques CHAPON (pouvoir à Mme DUMARTIN), Gérard HUMBLOT (pouvoir à M. CLAUDEL), Max RICHARD (pouvoir à Mme VIGUIER)*

***Était absent** : Monsieur Slim HARDIAL.*

Formant la majorité des membres en exercice

*Nombre de conseillers en exercice : ... 22
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers votants : 21*

Monsieur Jean-Pascal VALDENNAIRE a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance (21 mars 2024) est lu et adopté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance :

- 1°/ *Présentation du rapport d'activités et de développement durable de la <communauté d'Agglomération d'Epinal.*
- 2°/ *Participation financière aux différents séjours scolaires 2024.*
- 3°/ *Frais scolaires 2024.*
- 4°/ *Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.*
- 5°/ *Subvention à la C.A.E. pour l'organisation du festival ENJOY VELO.*
- 6°/ *Modification du tableau du personnel communal : ouverture d'un poste de Brigadier-Chef Principal et fermeture du poste de Brigadier, ouverture d'un poste d'Animateur Principal 1^{ère} classe et fermeture du poste d'Animateur Principal 2^{ème} Classe, ouverture d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe et fermeture d'un poste d'Adjoint Administratif.*
- 7°/ *Subventions aux associations*
- 8°/ *Mentions « Très Bien » au baccalauréat 2023 : fixation des prix*
- 9°/ *O.N.F. : état d'assiette et destination des produits pour 2024 (annulation et remplacement de la délibération n°2 du 15 février 2024.*
- 10°/ *Etablissement de la liste du jury criminel pour l'année 2025 : tirage au sort.*
- 11°/ *Informations et questions diverses.*

Le Conseil Municipal a acté les décisions suivantes :

Délibération N° 1 – *Institutions et vie politique - Intercommunalité - Présentation du rapport d'activités et de développement durable de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.*

Rapporteur : Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 21 voix pour,

PREND acte de la communication de ce rapport d'activités et de développement durable de la C.A.E.

Délibération N° 2 – *Finances - Subventions diverses - Participation financière communale aux différents séjours scolaires de 2024.*

Rapporteur : Monsieur Jean-Daniel BOXBERGER, Adjoint délégué aux Affaires Scolaires.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 21 voix pour,

ADOPTE les propositions formulées par la commission des affaires scolaires,

APPROUVE le tableau récapitulatif suivant :

PARTICIPATION AUX SEJOURS SCOLAIRES

LIMITATION A UN SEUL SEJOUR PAR ENFANT ET PAR ANNEE CIVILE

ECOLES MATERNELLES + ECOLES ELEMENTAIRES

TYPES DE SEJOURS	ORGANISATEURS	2024
CLASSES TRANSPLANTEES OU CLASSES NATURE OU VOYAGES EDUCATIFS (Séjours courts)	ECOLES DE CHANTRAINE	<u>ELEMENTAIRE</u> : 3 050 €, voyages compris (à verser à la coopérative en 2 fois : 2 000 € + 1 050 €) Justificatifs à l'appui et participation des parents. <u>MATERNELLE</u> : 2 860 € { 2 200 € (grands) – voyage colline (transport compris) 660 € pour les trois autres classes (220 € x 3 classes)}
CLASSES TRANSPLANTEES OU CLASSES NATURE	VILLE D'EPINAL ET AUTRES COMMUNES	PAS DE SUBVENTION
CLASSE ULIS	ETABLISSEMENTS EXTERIEURS	6 € par repas par enfant versés aux parents sur demande

COLLEGES + LYCEES (jusqu'à la Terminale)

TYPES DE SEJOURS	ORGANISATEURS	2024
VOYAGES CULTURELS	ETABLISSEMENTS EXTERIEURS	6,50 € par jour et par élève Limité à 10 jours
CLASSE ULIS	ETABLISSEMENTS EXTERIEURS	6 € par repas par enfant versés aux parents sur demande

Délibération N° 3 – Enseignement – Frais de fonctionnement des écoles – Frais scolaires pour l’année 2024.

Rapporteur : Monsieur Jean-Daniel BOXBERGER, Adjoint délégué aux affaires scolaires.

A l’unanimité des suffrages exprimés : 21 voix pour,

ADOPTE les propositions formulées par la commission scolaire à savoir :

1°/ Ecole Elémentaire Robert Desnos :

- Fournitures scolaires : 48 € par élève (y compris l’enseignement des langues) ;
- Opération départ en 6ème : reconduction de l’opération calculatrice ;
- Noël : un crédit de 5,30 € par élève à verser à la coopérative scolaire ;
- Achat de livres : un crédit de 42 € par classe.

2°/ Ecole Maternelle Julia Colin :

- Fournitures scolaires : 41 € par élève ;
- Sorties de proximité : un crédit de 3,20 € par élève à verser à la coopérative scolaire ;
- Noël : un crédit de 5,30 € à verser à la coopérative scolaire.

Délibération N° 4 – Fonction publique – Régime indemnitaire – Prime exceptionnelle de pouvoir d’achat.

Rapporteur : Madame Audrey HUSSON, Adjointe déléguée aux finances.

A l’unanimité des suffrages exprimés : 21 voix pour,

DECIDE

Article 1 :

D’instituer la prime de pouvoir d’achat exceptionnelle aux agents publics éligibles conformément au décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023.

Article 2 :

De déterminer, en fonction des niveaux de rémunération brute perçue par chaque agent sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, les montants forfaitaires suivants :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant <u>maximum</u> de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400€
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350€
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Article 3 :

De prévoir un versement de cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle en une seule fois avant le 30 juin 2024.

Délibération N° 5 – *Finances - Subventions - Subventions accordées à d'autres collectivités publiques - Organisation du Festival Enjoy Vélo : subvention à la C.A.E.*

Rapporteur : Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 20 voix pour et 1 voix contre (M. Max RICHARD)

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention de 3 000 € pour l'organisation du salon ENJOY VELOS en 2024

Délibération N° 6 – *Fonction publique - Personnels titulaire et stagiaire de la F.P.T. - Créations et transformations d'emplois - Création d'un poste de brigadier-chef principal, d'un poste d'animateur principal de 1^{ère} classe et d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.*

Rapporteur : Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 21 voix pour,

AUTORISE Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs du personnel communal en procédant à la création d'un poste de brigadier-chef principal, d'un poste d'animateur principal de 1^{ère} classe et d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et en fermant concomitamment un poste de brigadier, un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe et un poste d'adjoint administratif.

Délibération N° 7 – *Finances - Subventions - Subventions à des associations.*

Rapporteur : Monsieur VALDENNAIRE Jean-Pascal, adjoint délégué à la vie associative

A l'unanimité des suffrages exprimés : 21 voix pour,

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

*** ANIMATION - LOISIRS - CULTURE :**

- Amis sans frontières : 300 €
- Concerts classiques : 1 500 €
- Les Grognards : 300 €
- Club Chante-Rainette : 500 €

*** SPORT :**

- Judo Club : 1500 €.

Délibération N° 8 – Finances – Divers – Mentions « Très Bien » au baccalauréat 2023 : fixation des prix.

Rapporteur : Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 21 voix pour,

DONNE SON ACCORD quant au montant de la récompense destinée à chaque bachelier chantrainois ayant obtenu la mention « *Très bien* », à savoir 100 €.

Délibération N° 9 – Domaine et patrimoine – Divers actes de gestion du domaine privé – O.N.F. : état d'assiette et destination des produits pour l'année 2024 (annulation et remplacement délibération n° 2 du 15/02/2024).

Rapporteur : Monsieur VALDENNAIRE Jean-Pascal, adjoint délégué à la forêt.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 21 voix pour,

ANNULE la délibération N° 2 du 15 février 2024 et DEMANDE à l'O.N.F. d'asseoir les coupes tout en proposant de fixer la destination de ces dernières comme suit :

- Parcelles 11 r : bois façonné en totalité (grumes feuillues + houppier) ;
- Parcelle 15 r : bois façonné en totalité (grumes feuillues et résineux + houppier) ;
- Parcelle 21 : vente en bloc et sur pied résineux et feuillus ;
- Parcelle 19 (lot 1) : ouverture de cloisonnements partie jeune hêtraie : délivrance aux affouagistes ;
- Parcelle 19 (lot 2) : vente en bloc et sur pied des résineux et feuillus ;
- Parcelle 5 : résineux exploités en exploitations groupées.

Les coupes 20a et 6t sont reportées en raison du volume important désigné dans les parcelles de régénération, coupes non prévues initialement dans l'état d'assiette de l'aménagement.

En outre, le Conseil Municipal DECIDE de laisser à l'Office National des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles définitives des produits sus-désignés.

Délibération N° 10 – Divers domaines de compétences des communes – Etablissement de la liste du jury criminel pour l'année 2025 : tirage au sort.

Rapporteur : Monsieur BARBAUX Marc, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 21 voix pour,

A procédé au tirage au sort du jury criminel pour l'année 2025.

Puis sont données au conseil municipal les informations suivantes :

Monsieur le Maire donne les informations suivantes au conseil municipal :

- Signature du marché de divers **travaux de chaussée avec l'entreprise COLAS** pour un montant de 78 805 € TTC.
- Signature du marché pour le **remplacement de tuiles de la toiture de l'école maternelle** avec l'entreprise Les Compagnons Couvreurs pour un montant de 56 918 € TTC.
- Signature du marché pour la **réalisation d'enrochements du talus de l'étang de Chantraine** avec l'entreprise T.R.B. de Saint Nabord pour un montant de 43 200 € TTC.
- Pose d'un **écran de protection pour l'accueil de la mairie**, le 5 juin, pour un montant de 4 600 € TTC.
- Consultation des entreprises en cours pour les **travaux de la rue du Hameau** qui devraient travaux devraient démarrer au printemps 2025.
- Consultation en cours pour la **fourniture des repas dans le cadre des Accueils de Loisir sans Hébergement**.
- Nomination de Madame Anne VIGUIER en tant que **conseillère municipale déléguée à la jeunesse**.
- Signature d'**arrêtés municipaux** :
 - pour l'extension de la limitation de vitesse à 30 km/h sur toute l'agglomération de CHANTRAINE, sauf pour les rues des Forges et Général de Gaulle qui seront limitées à 50 km/h,
 - pour la modification de la limite d'agglomération de la rue Général de Gaulle,
 - pour la mise en place d'un feu récompense rue Général de Gaulle.
- **Reconduction de l'adhésion au CAUE des Vosges** pour un montant de 327 €.
- FREE a un **projet d'installation de deux antennes** sur le territoire de Chantraine ; celle prévue initialement sur le site de la Maison Grandemange, est jugée trop proche de l'école. FREE recherche un immeuble pour l'installer. L'autre est en projet au lieu-dit « Bois le Duc », à côté du terrain de tennis. Le dossier d'information a été reçu en mairie le 23 mai 2024, mais celui-ci étant jugé insuffisamment précis, une demande d'entrevue avec FREE a été effectuée.
- Il est convenu avec la SEBL de **prolonger d'un an le délai de la convention** liant les Constructeurs du Bois à la SEBL.
- **Le planning de tenue des bureaux de vote** a été distribué aux membres du conseil municipal.
- **L'agence postale communale** sera fermée du 13 au 30 août 2024.

Madame GILLE fait un compte rendu de la réunion concernant le conservatoire Gautier.

Monsieur BOXBERGER informe qu'il **recherche des bénévoles** pour l'organisation des Champs-Golots du 21 juin et pour l'organisation de la libération de Chantraine entre les 18 et 22 septembre.

Madame HINGRAY informe que le *Chantraine Infos* sera à distribuer fin juin, les articles étant attendus jusqu'au 20 juin dernier délais.

Monsieur BAUR informe qu'un **repas de quartier** est organisé à l'étang ce 31 mai 2024. Il s'agit du quartier de l'étang et de la rue du Vieux Moulin. Un second repas de quartier est organisé rue Varroy Prolongée.

Dates à retenir :

- Commission « **Dérogations scolaires** » : **3 juin 2024 à 17h30.**
- **KEOSCOPIE (CAE) à l'ENSTIB** sur le sujet de la mobilité : **6 juin à 17h45.**
- Les Cafés de Candide « *et si on parlait du compostage* » : **11 juin à 19h00.**
- **Savoir rouler à vélo** (permis vélo enfants de CM2) : **14 juin.**
- **Spectacle ALL DANCES** à la rotonde : **15 juin à 20h00.**
- **Champs Golots** : **21 juin.**
- **Journée d'information du S.M.I.C.** à la Maison Grandemange : **21 juin.**
- **Sortie Opéra à NANCY** : **25 juin.**
- **Feux d'artifices** : **13 juillet.**
- **Exposition sur la libération de Chantraine** : **du 18 au 22 septembre.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Le Maire


Marc BARBAUX



Le Secrétaire de séance,


Jean-Pascal VALDENNAIRE

Présent Procès-verbal affiché le - 5 JUIL. 2024